



Chimay, 13/09/2019

Nos réf.: 57665

Votre correspondant : Service Chef de Bureau - Corbiaux Thierry - - 060/303.700

ARRETE DE POLICE

Objet : Journée vélo

Le Bourgmestre,

Vu la demande introduite par Monsieur GOFFARD Philippe, lequel, en partenariat avec Mobilesem et Via Perfecta, sollicite l'autorisation d'organiser une journée de la Mobilité le mercredi 18 septembre 2019 avec point de ralliement à Chimay vers 8h30 (Parking du But Sport);

Vu l'autorisation délivrée en collège communal le 11 septembre 2019 ;

Vu la Loi relative à la Police de la Circulation Routière ;

Vu le Règlement Général sur la Police de la Circulation Routière ;

Conformément aux articles 133, al. 2 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale, il a édicté l'arrêté de police suivant ;

ARRETE:

Article.1 – Le stationnement des véhicules sera interdit le mercredi 18 septembre 2019 dès 7h et ce jusque 17h sur une partie (délimitée par des barrières Nadar) du parking du But Sports (point de ralliement des différents groupes). Au programme :

1. le matin, accueillir les cyclistes en provenance des villages des environs se rendant à l'école
2. le midi, en faire le point de départ et de retour de la Bike Parade
3. l'après-midi, permettre aux jeunes cyclistes de s'exercer sur les parcours vélos qui y seront installés jusqu'à 16h.

Article 2 : La signalisation sera sous l'entière responsabilité du Comité organisateur conformément aux dispositions des Arrêtés Royaux du 01/12/1975 et du 25/03/1977 et tel que prévu à l'article 1.

Article 3 : L'Administration Communale dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages qui pourraient résulter ou être causés par cette manifestation sportive.

Article 4 : - Les infractions aux dispositions de cet arrêté seront punissables des peines prévues par la



législation en la matière, à moins, que pour le fait commis, la Loi ou les Règlements n'aient prévu d'autres peines.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au demandeur, à la Police Locale, aux services de secours et au Bourgmestre.

Le Bourgmestre,
Denis Danvoye

